

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne
	11.06.2026	26 A 44	2.1	12 JUIN 2026
REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT				

SDC/DL/EA

ARRÊTÉ

OBJET : ARRETE PORTANT MISE A JOUR N° 10 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.)

Le Président de Flers Agglo,

VU les Statuts de Flers Agglo et notamment l'article 5.2 (sous article 5.2.2 : PLU, documents d'urbanisme),

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 153-60, R 153-18 et R 151-52

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) approuvé en date du 18 décembre 2014, modifié le 15 décembre 2022 (modification n°3), le 11 décembre 2025 (modification simplifiée n°3)

VU l'arrêté Préfectoral du 22 janvier 2026 N° 1122-26-20-012 révisant les secteurs d'information sur les sols pour le département de l'Orne.

VU l'article R125-45 du code de l'environnement, le secteur d'information sur les sols, SIS n°SSP42309580101 relatif au site « Thermoconfort (ex Napoly) » est créé sur la commune de La Chapelle au Moine,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre en compte l'arrêté préfectoral susvisé et de l'annexer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par voie de mise à jour.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – MISE À JOUR

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, a été annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 2 – MISE À DISPOSITION

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, mis à jour, est tenu à la disposition du public dans les 14 mairies des communes couvertes par le PLUI et au siège de Flers Agglo, aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 – AFFICHAGE

Le présent arrêté sera affiché dans la mairie de la commune de La Chapelle au Moine et au siège de Flers Agglo – 41 rue de la Boule, 61100 FLERS pendant un mois.

ARTICLE 4 – PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié sur le géoportail de l'urbanisme.

ARTICLE 5 – EXECUTION

Le Directeur Général de Flers Agglo est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté est transmis en Préfecture.

Fait à FLERS, le 11 juin 2026

Le Président,

Jérémy PRÉVOST

Diffusion : Préfecture
Geoportail National de l'urbanisme sc DAM
La Mairie de La Chapelle au Moine
Flers Agglo (affichage sur place)
SIG
Service Urbanisme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260611-26A44-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026
Publication : 12/06/2026